



## INSCRIPTION STAGE(S) DE QI-GONG A THEME 2020/2021

Nom : _____	Prénom : _____
Email : _____	Date naissance : _____
Adresse : _____	Sexe : _____
_____	Téléphone : _____
_____	_____

### Inscription au(x) stage(s) suivant(s) :

- Qi gong du Panda pour le Dos/ Cervicales (Samedi 26 septembre 2020)***  
09H30-12H30 ; lieu : Villeurbanne La DOUA; coût = 40 euros ; arrhes = 10 euros
- Les mouvements fondamentaux du Da Yan Qi Gong (Samedi 10 octobre 2020)***  
09H30-12H30 ; lieu : Villeurbanne La DOUA; coût = 40 euros ; arrhes = 10 euros
- Les mouvements spirales du Zhi Neng (Samedi 21 novembre 2020)***  
09H30-12H30 ; lieu : Villeurbanne La DOUA; coût = 40 euros ; arrhes = 10 euros
- Qi Gong du Panda du Printemps (genoux et foie) (Samedi 13 mars 2021)***  
09H30-12H30 ; lieu : Villeurbanne La DOUA; coût = 40 euros ; arrhes = 10 euros

### Pour valider votre inscription :

(\*) Renvoyer par courrier à l'adresse figurant en bas de page la présente fiche d'inscription, l'annexe 2 du règlement intérieur dûment remplis et signés accompagnés du règlement des arrhes en espèces, chèques vacances, coupon sport ANCV ou par chèque à l'ordre de « **Ecole du Panda Agile** ».

(\*): dispense d'envoi des arrhes et de la fiche d'inscription par courrier pour les préinscriptions par internet. La fiche d'inscription et le règlement seront finalisés alors sur place avant le stage.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ECOLE DU PANDA AGILE et notamment son annexe 2 et de m'y conformer.

**Date :** \_\_\_\_\_ **Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :** \_\_\_\_\_

## **ANNEXE 2 du règlement intérieur : Règlement régissant les stages de qi gong**

Cette annexe complète le règlement intérieur de l'ECOLE DU PANDA AGILE qui décrit déjà les principes associatifs, de laïcité, le comportement, ....

### **Article 1 : compétence du personnel encadrant les stages**

L'encadrement des stages est effectué par un professeur ou un encadrant extérieur ayant une aptitude reconnue par les professeurs de l'association.

### **Article 2 : modalités de règlement du stage**

Le règlement est à effectuer en intégralité selon les moyens de paiement définis par l'ECOLE DU PANDA AGILE avant le début du stage. Les arrhes versées à l'inscription ne seront pas remboursés en cas d'absence de l'inscrit. Le montant du stage correspond notamment aux frais pédagogiques, d'assurance et de location de la salle.

### **Article 3 : annulation du stage**

Quelqu'en soit la raison et le délai de prévenance, un stage peut être annulé par l'ECOLE DU PANDA AGILE. Dans ce cas, les arrhes versés sont restitués aux participants et aucun dédommagement autre quel qu'en soit la nature (transport, logement, ...) ne pourra être demandé et exigé à l'ECOLE DU PANDA AGILE.

### **Article 4 : déroulement des stages**

Les stages peuvent être réalisés à l'unité ou vous pouvez participer à l'ensemble du cycle. Le stage est précédé du règlement des formalités administratives.

A réception de la fiche d'inscription accompagnée des arrhes, vous recevrez par email un accusé de réception pour confirmer la prise en compte de votre inscription ou non. Les arrhes seront encaissées à réception. En cas d'inscriptions trop nombreuses, l'inscription peut être refusée et dans ce cas, les arrhes vous seront restituées. En cas de modification du lieu de pratique du stage, l'inscrit en est informé par email et choisit par retour d'email de participer ou non au stage. Dans la négative, les arrhes lui sont intégralement retournées.

### **Article 5 : droits à l'image**

Les appareils d'enregistrement photo, audio et audio/vidéo sont strictement interdits lors des stages. Tout contrevenant qui aura de plus diffusé les vidéos et ou photos s'expose aux sanctions prévues dans les textes législatifs, le code civil et pénal et de ne plus pouvoir participer aux activités proposées par l'ECOLE DU PANDA AGILE.